



Amiens, le 31 mai 2016

Sécurité routière : Opération "alternative à la sanction"



Une opération de sécurité routière conjointe police / gendarmerie s'est déroulée le 31 mai 2016 dans l'agglomération amiénoise en présence de Philippe De Mester, préfet de la Somme et d'Alexandre de Bosschère, procureur de la République d'Amiens.

A cette occasion une opération "alternative à la sanction" a été organisée à titre exceptionnel. Elle consiste à proposer aux automobilistes contrôlés d'assister à des ateliers en lieu et place de la sanction :

- séquence de sensibilisation à la sécurité routière d'une durée de 30 minutes, durant laquelle ils peuvent échanger avec une victime de la route,
- débat à l'appui de supports vidéo
- test de leurs réactions et prise de conscience des paramètres qui influent sur les distances d'arrêt.
- test de leurs réactions sur un parcours en portant des lunettes reproduisant l'état visuel d'ébriété.

Les infractions concernées par ce dispositif étaient :

- usage d'un téléphone ou de tout dispositif susceptible d'émettre du son (3 points, 135 € d'amende);
- défaut de port de la ceinture de sécurité (3 points, 135 € d'amende) ;
- excès de vitesse inférieurs à 20 km/h en et hors agglomération (1 point, 68€ d'amende hors agglomération et 135 € en agglomération) ;
- changement de direction sans avertissement préalable (3 points; 35 €)

Alors que les comportements à risques des usagers de la route se multiplient, le préfet a souhaité sensibiliser les auteurs de certaines infractions aux risques qu'ils encouraient et faisaient courir aux autres usagers.

Cette opération ouvre une série de contrôles qui vont s'opérer dans tout le département.